Municipalité de Saint-Jacques

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **lundi le 27 septembre 2021 à 19h,** à laquelle sont présents :

Madame Josyanne Forest, mairesse

Monsieur Denis Forest, conseiller
Madame Isabelle Marsolais, conseillère
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Monsieur Simon Chapleau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.
Madame Annie Jolicoeur, directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe.

Avis spécial de convocation et certificat

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été donné en mains propres, à chacun des membres du conseil.

Résolution numéro 387-2021
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présentsque l'ordre du jour soit adopté.

Résolution numéro 388-2021
Adoption du procès-verbal du 13 septembre 2021

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présentsque le procès-verbal du 13 septembre 2021 soit adopté tel que rédigé.

FINANCES

Résolution numéro 389-2021
Approbation de la liste des comptes du 10 au 23 septembre 2021

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
- QUE les déboursés effectués par la Municipalité de Saint-Jacques, pour la période du 10 au 23 septembre 2021, soient définis comme suit :

Municipalité de Saint-Jacques

Liste des comptes payés du 10 au 23 septembre 2021	429 375,82 $
Liste des dépenses approuvées par résolution le 13 septembre 2021	159 929,66 $
Liste des comptes à payer en date du 23 septembre 2021	19 008,29 $
Total des déboursés pour la période du 10 au 23 septembre 2021	**608 313,77 $**

- QUE les déboursés d'une somme de 608 313,77 $ soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.

RAPPORTS DES COMITÉS

Rapport du comité « Fête des bénévoles » du 13 septembre 2021

Un compte rendu de la réunion du comité « Fête des bénévoles » qui a eu lieu le 13 septembre 2021 est remis à tous les membres du conseil municipal.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CORRESPONDANCES

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois septembre 2021.

ADMINISTRATION

Résolution numéro 390-2021

Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation pour la première année du rôle triennal (2022, 2023 et 2024)

ATTENDU QU' un rapport est reçu de la firme LBP Évaluateurs agréés concernant le dépôt du sommaire du rôle d'évaluation pour les années 2022, 2023 et 2024 en date du 14 septembre 2021, conformément à l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale ;

Valeurs imposables :	641 618 400 $
Valeurs non imposables :	57 732 800 $
Valeurs totales :	**699 351 200 $**

Régimes fiscaux particuliers, exempt de certaines taxes	
Entièrement incluses en zone agricole :	2 124 112 $
Partiellement incluses en zone agricole :	97 424 $
Valeurs totales :	**2 221 536 $**

ATTENDU QUE le rôle d'évaluation en est à sa première année du rôle triennal 2022, 2023 et 2024 pour l'exercice financier 2022 ;

ATTENDU QU' un avis public a été donné le 20 septembre 2021 ;

Municipalité de Saint-Jacques

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le sommaire du rôle d'évaluation pour la première année du rôle triennal 2022, 2023 et 2024, daté du 14 septembre 2021 et reçu le 14 septembre 2021 de la firme LBP Évaluateurs agréés, soit accepté.

Résolution numéro 391-2021

Mandat à *DCA comptable professionnel agréé inc.* pour l'audit du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) - Sous-volet 1.1

ATTENDU QU' une offre est reçue de *DCA Comptable professionnel agréé inc.* pour l'audit du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) – Sous volet 1.1;

ATTENDU QUE l'offre, datée du 9 septembre 2021, d'une somme qui varie entre 3 900 $ et 4 500 $ (plus taxes applicables) concerne le projet de réfection de la conduite d'eau potable sur le rang Saint-Jacques – phase II;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'offre, datée du 9 septembre 2021, d'une somme variant entre 3 900 $ et 4 500 $ (plus taxes applicables) et de mandater *DCA Comptable professionnel agréé inc.* comme auditeur indépendant dans le cadre de la subvention accordée au Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) pour le projet de réfection de la conduite d'eau potable sur le rang Saint-Jacques – phase II.

Résolution numéro 392-2021

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 162 000 $ qui sera réalisé le 7 octobre 2021

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Jacques souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 162 000 $ qui sera réalisé le 7 octobre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
005-2020	1 850 791 $
015-2019	311 209 $

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 005-2020 et 015-2019, la Municipalité de Saint-Jacques souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 7 octobre 2021;

Municipalité de Saint-Jacques

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 7 avril et le 7 octobre de chaque année;

3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Josée Favreau, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE LA NOUVELLE-ACADIE
4, RUE BEAUDRY
ST-JACQUES, QC
J0K 2R0

8. Que les obligations soient signées par la mairesse, madame Josyanne Forest, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Josée Favreau. La Municipalité de Saint-Jacques, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 005-2020 et 015-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 7 octobre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Résolution numéro 393-2021
Report de la séance du conseil du mois de novembre 2021

ATTENDU QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021 a été adopté par la résolution numéro 458-2020;

ATTENDU QUE des élections municipales générales auront lieu le 7 novembre 2021;

ATTENDU QU' il y a lieu de déplacer la séance ordinaire du conseil prévue le 1er novembre au lundi 15 novembre 2021;

Municipalité de Saint-Jacques

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de déplacer la séance ordinaire du conseil prévue le 1er novembre au lundi 15 novembre 2021 et d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à afficher par avis public cette modification au calendrier 2021.

Résolution numéro 394-2021
Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	27 septembre 2021
Heure d'ouverture :	11 h
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec
Montant :	2 162 000 $ $

Nombre de soumissions :	4
Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Date d'émission :	7 octobre 2021

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts numéros 005-2020 et 015-2019, la Municipalité de Saint-Jacques souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 7 octobre 2021, au montant de 2 162 000 $;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1.FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
78 000 $	0,50000 %	2022
79 000 $	0,75000 %	2023
81 000 $	1,00000 %	2024
82 000 $	1,25000 %	2025
1 842 000 $	1,40000 %	2026
Prix : 98,51900	Coût réel : 1,70181 %	

2.VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.		
78 000 $	0,55000 %	2022
79 000 $	0,75000 %	2023
81 000 $	1,00000 %	2024
82 000 $	1,20000 %	2025
1 842 000 $	1,35000 %	2026
Prix : 98,21000	Coût réel : 1,72464 %	

Municipalité de Saint-Jacques

3.SCOTIA CAPITAUX INC.		
78 000 $	0,60000 %	2022
79 000 $	0,80000 %	2023
81 000 $	1,05000 %	2024
82 000 $	1,25000 %	2025
1 842 000 $	1,45000 %	2026
Prix :98,54790	Coût réel : 1,74439 %	

4. VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.		
78 000 $	0,55000 %	2022
79 000 $	0,65000 %	2023
81 000 $	1,00000 %	2024
82 000 $	1,25000 %	2025
1 842 000 $	1,45000 %	2026
Prix :98,48662	Coût réel : 1,75426 %	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 162 000 $ de la Municipalité de Saint-Jacques soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Josée Favreau, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que la mairesse, madame Josyanne Forest, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Josée Favreau, soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Résolution numéro 395-2021

Embauche d'une inspectrice municipale au Service de l'urbanisme

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire embaucher une inspectrice municipale au Service de l'urbanisme;

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande l'embauche de madame Khial Amina à titre d'inspectrice municipale;

ATTENDU QUE l'entrée en fonction est prévue le 12 octobre 2021;

ATTENDU QUE les conditions de travail sont celles prévues au contrat signé entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'entériner l'embauche de madame Khial Amina à titre d'inspectrice municipale au Service de l'urbanisme.

Résolution numéro 396-2021
Embauche d'une préposée à la perception et à l'urbanisme

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire embaucher une préposée à la perception et à l'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande l'embauche de madame Marie-Claude Melançon à titre de préposée à la perception et à l'urbanisme;

ATTENDU QUE l'entrée en fonction est prévue le 12 octobre 2021;

ATTENDU QUE les conditions de travail sont celles prévues au contrat signé entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'entériner l'embauche de madame Marie-Claude Melançon à titre de préposée à la perception et à l'urbanisme.

TRAVAUX PUBLICS

Résolution numéro 397-2021
Mandat à *Cimentier J. F. Migué inc.* pour la mise en place de bases de béton

ATTENDU QUE la Municipalité désire souscrire à un contrat de gré à gré avec *Cimentier J. F. Migué inc.* pour la mise en place de bases de béton;

ATTENDU QU' une proposition datée du 3 septembre 2021 d'une somme de 3 680 $ (plus taxes applicables) est reçue de *Cimentier J. F. Migué inc.* pour effectuer les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition, datée du 3 septembre 2021, d'une somme de 3 680 $ (plus taxes applicables) de *Cimentier J. F. Migué inc.* pour effectuer les travaux de mise en place de bases de béton;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Josée Favreau, à émettre le paiement sur réception de la facture.

Municipalité de Saint-Jacques

Résolution numéro 398-2021
Décompte progressif numéro 1 de *Franroc, Division de Sintra inc.* pour les travaux de pavage de la rue Sincerny

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a octroyé un contrat à *Franroc, Division de Sintra inc.* pour les travaux de pavage de la rue Sincerny (référence : résolution 263-2021);

ATTENDU QU' un décompte progressif numéro 1 est reçue de *Sintra inc.* pour les travaux de pavage de la rue Sincerny;

ATTENDU QU' il est recommandé de verser la somme de 52 704,59 $ (incluant les taxes et la libération de la retenue de 5 % pour acceptation provisoire) *à Franroc, Division de Sintra inc.;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de verser la somme de 52 704,59 $ (incluant les taxes et la libération de la retenue de 5 % pour acceptation provisoire) *à Franroc, Division de Sintra inc*.; à titre de décompte progressif numéro 1 pour les travaux de pavage de la rue Sincerny;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

Résolution numéro 399-2021
Ajout au contrat de déneigement 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 d'Excavation Thériault inc.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a octroyé un contrat à Excavation Thériault inc. pour le déneigement, entretien des chemins d'hiver et des immeubles municipaux (réf : résolution 391-2020);

ATTENDU QU' il y a lieu de faire des ajouts au contrat pour les hivers 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025, à savoir :

# compte	TRAVAUX	DISTANCE	TAUX	TOTAL
02-33001-443	Déblaiement, entretien, application d'abrasifs et de fondant sur les rues Thériault et Desrochers	0,650 km	5 500 $/km	3 575 $*

* (plus taxes applicables)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'ajout d'une somme de 3 575 $ par année (plus taxes applicables) au contrat de déneigement 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 d'Excavation Thériault inc.

Municipalité de Saint-Jacques

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution numéro 400-2021
Facturation pour le contrat de service des cadets de la Sûreté du Québec pour l'année 2021

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a souscrit aux services des cadets de la Sûreté du Québec pour l'année 2021 (référence : résolutions numéros 404-2020 et 167-2021);

ATTENDU QU' une facture (CRF2100536) d'une somme de 7 900 $ est reçue de la MRC de Montcalm;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (CRF2100536) et de verser la somme de 7 900 $ à la MRC de Montcalm pour les services des cadets de la Sûreté du Québec pour l'année 2021.

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution numéro 401-2021
Décompte progressif numéro 1 à *Sintra inc.* pour les travaux de réfection de la conduite d'eau potable sur le rang St-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a octroyé un contrat à *Sintra inc*. pour les travaux de réfection de la conduite d'eau potable sur le rang St-Jacques (référence résolution numéro 265-2021);

ATTENDU QU' une recommandation de décompte progressif numéro 1 est reçue de *Les Services exp inc.* pour les travaux de réfection de la conduite d'eau potable sur le rang St-Jacques;

ATTENDU QU' il est recommandé de verser la somme de 219 114,39 $ (incluant les taxes) à *Sintra inc.* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de *Les Services exp inc.*et de verser la somme de 219 114,39 $ (incluant les taxes) à *Sintra inc.* à titre de décompte progressif numéro 1 pour les travaux de réfection de la conduite d'eau potable sur le rang St-Jacques.

Règlement numéro 002-2017

Résolution numéro 402-2021
Demande de raccordement sans frais pour le lot numéro 3 024 659 (chemin du Bas de l'Église Sud)

ATTENDU QU' une demande de branchement aux services publics a été traitée en juin dernier pour le lot numéro 3 024 659 (réf. résolution numéro 228-2021);

ATTENDU QU' en 1983 des travaux de prolongement du réseau d'égout ont été réalisés par la Municipalité de Saint-Jacques;

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QU' une somme de 2 148,75 $ a été déboursée par les propriétaires de l'époque pour le prolongement des services en façade du lot;

ATTENDU QUE lors du prolongement du réseau d'égout, le terrain était vacant et pour cette raison aucun branchement n'a été réalisé pour ledit lot;

ATTENDU QUE selon la politique de la Municipalité de Saint-Jacques, les frais de raccordement aux services publics sont à la charge du demandeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de refuser la demande de raccordement gratuit aux services publics pour le lot numéro 3 024 659.

Résolution numéro 403-2021
Demande de raccordement aux services publics pour le lot numéro 4 082 665 (1 600 du Grand Champ)

ATTENDU QUE monsieur Dany Babin s'adresse au conseil municipal dans sa correspondance du 21 septembre 2021, dans le but d'obtenir l'autorisation de la Municipalité de Saint-Jacques pour effectuer des travaux de raccordement aux services publics pour le lot numéro 4 082 665 (1 600 du Grand Champ) situé à Sainte-Julienne ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques possède une politique relative à une telle demande (résolutions numéro 138-2018 et 139-2018) ;

ATTENDU QUE l'ensemble des coûts reliés aux travaux sont à la charge du demandeur ;

ATTENDU QUE les travaux seront effectués, dès que la demande sera complète, sous la supervision du Service des travaux publics de la Municipalité de Saint-Jacques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande de raccordement aux services publics de monsieur Dany Babin, propriétaire du lot 4 082 665 (1 600 du Grand Champ) situé à Sainte-Julienne.

Résolution numéro 404-2021
Demande de raccordement aux services publics pour le lot numéro 3 023 095 (2438, rang Saint-Jacques)

ATTENDU QUE monsieur Jérémie Brisson, pour *Les entreprises agricoles Bri-Ho*, s'adresse au conseil municipal dans sa correspondance du 28 juin 2021, dans le but d'obtenir l'autorisation de la Municipalité de Saint-Jacques pour effectuer des travaux de raccordement aux services publics pour le lot numéro 3 023 095 (2438, rang Saint-Jacques) situé à Saint-Jacques ;

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques possède une politique relative à une telle demande (résolutions numéro 138-2018 et 139-2018) ;

ATTENDU QUE l'ensemble des coûts reliés aux travaux sont à la charge du demandeur ;

ATTENDU QUE les travaux seront effectués, dès que la demande sera complète, sous la supervision du Service des travaux publics de la Municipalité de Saint-Jacques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande de raccordement aux services publics de monsieur Jérémie Brisson, *pour Les entreprises agricoles Bri-Ho*, propriétaire du lot numéro 3 023 095 (2438, rang Saint-Jacques) situé à Saint-Jacques.

URBANISME

Résolution numéro 405-2021

Demande d'appui à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une cabane à sucre privée pour les lots numéros 3 022 473, 3 022 475 et 3 022 480

ATTENDU QUE monsieur Christian Vinette dépose un formulaire de demande d'autorisation de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.), dûment complété et signé, au conseil municipal de Saint Jacques, afin de permettre un usage agricole pour une cabane à sucre privée avec une aire de repos;

ATTENDU QUE la cabane à sucre sera située sur les lots numéros 3 022 473, 3 022 475 et 3 022 480, situés sur le rang du Ruisseau Saint-Georges Sud à Saint-Jacques;

ATTENDU QUE la cabane à sucre va servir uniquement à des fins privées et qu'il n'y aura aucun accès pour le public;

ATTENDU QUE le terrain visé par la demande est situé à l'intérieur d'une zone agricole et cela en vertu du règlement de zonage numéro 55-2001 de la Municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QU' après avoir vérifié les critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, l'utilisation du terrain visé par la demande d'usage non agricole ne viendra pas nuire aux activités agricoles environnantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser cette demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) étant donné que celle-ci est conforme au règlement de zonage numéro 55-2001 de la Municipalité de Saint-Jacques ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Montcalm et que cette demande n'ajoutera pas de nouvelles contraintes pour la pratique de l'agriculture sur les lots avoisinants, le tout tel que formulé dans sa demande du 6 septembre 2021.

Municipalité de Saint-Jacques

Résolution numéro 406-2021

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 514-2021 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage numéro 55-2001 afin de modifier la zone R2-70 pour permettre l'habitation unifamiliale jumelée

Monsieur François Leblanc, conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 514-2021 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage numéro 55-2001 afin de modifier la zone R2-70 pour permettre l'habitation unifamiliale jumelée ;
- Dépose le projet de règlement numéro 514-2021 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage numéro 55-2001 afin de modifier la zone R2-70 pour permettre l'habitation unifamiliale jumelée.

Résolution numéro 407-2021

Adoption du second projet de règlement numéro 512-2021 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage numéro 55-2001 afin d'intégrer le lot 3 024 397 à la zone I1-28

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 12 avril 2021 et que le premier projet de règlement a été déposé à cette même séance par monsieur Claude Mercier;

ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu avec la MRC de Montcalm sur les problématiques de conformité avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Montcalm;

ATTENDU QU' il y a lieu d'abandonner ce projet de règlement et de recommencer la procédure d'adoption de règlement en y apportant certaines modifications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de ne pas poursuivre le processus d'adoption du règlement numéro 512-2021 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage numéro 55-2001 afin d'intégrer le lot 3 024 397 à la zone I1-28**.**

Résolution numéro 408-2021

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 515-2021 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage numéro 55-2001 afin de créer la zone I1-29 pour permettre un usage commercial lourd pour les lots 3 024 397 et 3 024 329

Madame Isabelle Marsolais, conseillère, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 515-2021 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage numéro 55-2001 afin de créer la zone I1-29 pour permettre un usage commercial lourd pour les lots 3 024 397 et 3 024 329 ;
- Dépose le projet de règlement numéro 515-2021 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage numéro 55-2001 afin de créer la zone I1-29 pour permettre un usage commercial lourd pour les lots 3 024 397 et 3 024 329.

Municipalité de Saint-Jacques

LOISIRS

Résolution numéro 409-2021
Mandat à la *Cabane Dupuis/Produits Ancard inc.* pour la fête des bénévoles

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire organiser un souper à l'occasion de la fête des bénévoles qui aura lieu le samedi 20 novembre 2021 ;

ATTENDU QU' une soumission (4410) est reçue de la Cabane Dupuis/Produits Ancard inc. pour une somme de 3 500 $ (plus taxes applicables et pourboire) pour la fourniture de repas et de cadeaux lors de la fête des bénévoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la soumission (4410) et de verser la somme de 3 500 $ (plus taxes applicables et pourboire) à la *Cabane Dupuis/Produits Ancard inc.* pour la fourniture de repas et de cadeaux dans le cadre de la fête des bénévoles du 20 novembre 2021,

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Josée Favreau, à émettre le paiement sur réception de la facture.

Résolution numéro 410-2021
Tarif pour le bain libre offert par la Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité désire offrir à ses citoyennes et citoyens des périodes de bains libres qui auront lieu au Collège Esther-Blondin;

ATTENDU QUE le coût de l'activité est d'une somme de 33 $ par personne pour une durée de 7 semaines;

ATTENDU QUE l'activité est gratuite pour les enfants de moins de 12 ans (ils doivent être accompagnés d'un adulte);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter d'offrir aux citoyennes et citoyens des périodes de bains libres au Collège Esther-Blondin au coût de 33 $ par personne pour une durée de 7 semaines.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse répond aux questions des citoyens.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 411-2021
Levée de la séance

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présentsque la présente séance soit levée à 20 h 02.

Municipalité de Saint-Jacques

[Signé]	*[Signé]*
Josée Favreau, OMA, g.m.a.	Josyanne Forest
Directrice générale et secrétaire-trésorière	Mairesse

Les résolutions numéro 387-2021 à 411-2021consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.